



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion de bureau : Lundi 20 janvier 2025

À : 17h en visioconférence

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Excusé : Victor CHAIX.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

Le Président ouvre la séance en faisant le bilan de la réunion plénière qui s'est déroulée le 18 janvier -au siège de la Ligue Méditerranée, avec notamment les présences de Messieurs René MOLINA, Vincent CASERTA (Secrétaire Général de la Ligue), Jean-Louis DISTANTI, Jean-François SOTO (membres de la C.R. de l'Arbitrage) et Pierre ALCOVERRO (Secrétaire Général Adjoint de la Ligue).

SECTION ADMINISTRATIVE

Point stage féminines

Un point d'organisation sur le stage des arbitres féminines est fait. 22 arbitres ont confirmé leur présence, ainsi que les 4 arbitres fédérales de la Ligue. Ce stage aura lieu du 21 au 23 février 2025 au C.R.E.P.S. d'Antibes.

Rattrapages des tests physiques

La dernière session de rattrapages des tests physiques est fixée le 15 février au matin à Velaux en Provence

Demandes de M. REGAIEG Mounir et MEJRI Mohamed Chakib

La C.R.de l'Arbitrage a reçu les demandes de Messieurs Mounir REGAIEG et Mohamed CHAKIB MEJRI arbitres assistants spécifiques qui souhaitent en application du règlement intérieur de la CRA modifié cette saison rejoindre la fonction d'arbitre central (R3). Une observation sera prévue d'ici la fin de saison pour envisager un changement de statut.

Modification des dates de la réunion annuelle et des tests de fin de saison

La réunion annuelle des arbitres aura finalement lieu le samedi matin 31 mai 2025 au siège de la Ligue Méditerranée.

Les tests théoriques de fin saison seront, quant à eux, avancés et organisés le vendredi 16 mai 2025 au soir, dans chaque District (pour cause de finales de Coupes Méditerranée le samedi 17 et dimanche 18 mai).

SECTION TECHNIQUE

Candidature Arbitre de Ligue

Les candidatures ont été reçues de la part des C.D.A :

- 30 candidats JAL
- 6 candidats seniors
- 1 candidat senior assistant

Les candidats sont convoqués le 15 février 2025 à la Ligue pour l'examen théorique, et à Velaux pour satisfaire les tests physiques.

Bilan à mi-saison sur les jeunes arbitres de Ligue :

Réunion de la C.R. de l'arbitrage du 20.01.2025

M. Sébastien OURS prend la parole pour faire un tour d'horizon de l'effectif des Jeunes Arbitres de Ligue, en insistant sur les arbitres détectés et ceux en difficultés. Les actions sur ces derniers portent leurs fruits depuis plusieurs semaines, on voit une amélioration sur les observations récentes.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET

